

Conseil Municipal du Jeudi 16 Décembre 2021

Le jeudi 16 Décembre 2021 à 20h30, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Bernadette HERMIER, Maire.

Etaient présents : Bernadette HERMIER, Michel COSME, Sylvie FRATESI, Rémy MAUNIER, Mathilde BORDIER, Jean-Baptiste BOURGOIN, Régis MILLOT, Marcelle CEDE, Colette SZPUNAR, Murielle VIAUX.

Absente excusée : Armelle DELVINQUIERE.

En préambule à l'ouverture de la séance, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 Novembre est voté.

Ordre du jour

1 – Délibération pour service commun panneaux signalétique :

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve la convention transférant à la Communauté de Communes Puisaye Forterre l'organisation de commandes groupées des panneaux routiers.

La commune de Saint-Martin-des-Champs garde cependant son autonomie dans la gestion des travaux de voirie.

2- Parcours de Santé :

Le dossier relatif à la création d'un parcours de santé et d'un arboretum progresse.

Le choix des modules composant le parcours de santé et l'aire de jeux pour enfants a pu être proposé après étude des devis par les Conseillers en charge du projet. Il devra être confirmé à l'occasion de la réunion d'un prochain Conseil Municipal.

Les devis relatifs à l'aménagement du site (pièce d'eau, allées, plantation...) ont été demandés.

3- Voie verte:

Il s'agit de la création d'une voie verte de 75 Kms s'appuyant sur le réseau et le bassin d'alimentation du canal de Briare depuis le Pont- Canal de Briare jusqu'aux étangs de Moutiers-en- Puisaye en passant par Rogny-les-Sept-Ecluses et le réservoir du Bourdon.

Le tronçon de la future voie verte entre Saint Privé et Saint-Fargeau traversera notre commune en empruntant des chemins communaux situés le long de la dorsale du Loing.

Sur intervention du maire, notre village sera intégré dans le projet ce qui contribuera, entre autres, à la valorisation de son patrimoine.

4- Finalisation PanneauPocket :

L'application de communication PanneauPocket est opérationnelle sur Saint-Martin-des-Champs depuis le 6 décembre 2021.

Elle complète les outils de communication déjà utilisés tels qu'Alerte Mairie et le site de la commune.

Les dernières statistiques indiquent que 56% des foyers saint-martinois ont chargé cette application sur leur téléphone mobile.

5- Avenant Assurance :

A la suite d'un acte de vandalisme sur un boîtier électrique situé dans le lotissement communal, Madame le maire, au vu des conditions particulières du contrat d'assurance, a introduit un recours gracieux auprès de la compagnie afin que soit pris en charge le montant des dommages.

6- Subventions pour la classe Orchestre :

Depuis deux ans, les élèves de CM2 de l'école élémentaire de Saint-Fargeau sont initiés à la pratique de plusieurs instruments de musique.

Cette classe dite « orchestre à l'école » entre dans un projet d'école intitulé « Tendre vers l'égalité des chances en offrant un parcours artistique et culturel commun »

La directrice de l'école a sollicité l'attribution d'une subvention auprès des communes voisines afin de poursuivre cette expérience en classe de 6^{ième}.

Une subvention d'un montant de 300 € a été votée par le Conseil Municipal.

7- Décisions modificatives :

Les décisions modificatives suivantes ont été adoptées :

Section de fonctionnement :

Chapitre Recettes :

Article 7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation : 8367 €.

Article 7817 : reprise sur provision 4376 €.

Total : 12743 €.

Cette somme de 12743 € est ventilée sur divers articles du chapitre des dépenses de cette section.

8- Dossiers en cours :

La vérification périodique de l'installation électrique salle des fêtes a été effectuée. Tout est conforme.

Les travaux relatifs à la rénovation d'un logement communal devraient débuter prochainement.

La somme de 18476,29 €, constituant le premier versement pour le remplacement de l'éclairage public par des LED a été versée au SDEY. Les travaux débiteront au cours du premier trimestre 2022.

Les travaux, d'un montant de 45273€, relatifs à la création d'un parking situé derrière la mairie devraient débuter au cours du premier trimestre 2022.

Les devis pour le démoussage de la toiture de l'église et pour la restauration de la voûte intérieure ont été établis pour les montants respectifs de 9782,40 € et 2400 €. Les travaux seront réalisés au cours du premier semestre 2022.

9- Covid mesures sanitaires :

La situation sanitaire s'est aggravée ces dernières semaines atteignant au plus fort de la pandémie jusqu'à 300000 nouveaux cas quotidiens.

Il semble cependant que le taux vaccinal en France (51 millions de compatriotes ont reçu les deux premières doses) et l'incitation au rappel vaccinal ont permis jusqu'à présent d'éviter un engorgement des services hospitaliers tel que nous l'avons vécu lors des précédentes vagues.

Des mesures pour tenter de réduire la propagation du virus ont à nouveau été prises par le gouvernement :

Les discothèques sont fermées depuis le 9 décembre et ce pour une période d'un mois.

Le port du masque et les mesures de distanciation sont obligatoires dans les lieux fermés.

Port du masque obligatoire en extérieur et en intérieur dans les écoles à partir du primaire.

Interdiction de danser dans les bars et les restaurants.

Incitation au télétravail.

Pas de confinement, pas de jauge, pas de couvre-feu. Il s'agit de mesures incitatives à la plus grande prudence. Cela étant, le gouvernement pourra les adapter à chaque instant après consultation du Conseil de Défense hebdomadaire.

10- Affaires diverses :

Lecture de courriers divers venant d'autres communes et organismes.

Une réunion est programmée le 25 janvier à Auxerre sur la restitution des résultats d'une étude relative au comportement des chauves-souris en Puisaye Forterre.

Lancement de la laverie solidaire par le Secours Catholique à Bléneau, Saint-Martin-des-Champs, Rogny. Elle sera présente tous les quinze jours dans notre village dans la cour de l'école des filles.

Il est proposé l'achat d'un nouveau tracteur d'occasion (3600 heures de fonctionnement), en bon état. Des devis comparatifs ont été demandés. Cet engin viendrait compléter le matériel existant.

Des mesures de protection et de prévention contre la grippe aviaire ont été décidées depuis le 18 novembre par la préfecture de l'Yonne. Le recensement des détenteurs de volailles non commerciales sera réalisé dans la commune.

La séance du conseil municipal a été clôturée à 23 heures.

Bernadette HERMIER,
Maire